



Quelles sont les formalités en cas de retrait?

Le droit de retrait n'est pas entouré de formalités particulières.

En effet, si le travailleur doit prévenir son employeur de l'existence d'un danger, il n'a pas besoin de l'autorisation de son employeur pour exercer son droit de retrait. Il doit simplement le prévenir, notamment si le danger est susceptible d'affecter les autres employés.

Il a été admis que l'utilisation du droit de retrait puisse être implicite (*Cass. soc., 2 mars 2010, P. n°08-45.086*). Il en est ainsi lorsqu'un salarié refuse d'effectuer une tâche qui l'obligerait à travailler plus que la durée légale autorisée et pourrait mettre sa santé ou sa vie en danger

Exemple : un chauffeur qui risque de s'endormir au volant.